



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 12 MARS 2020

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la Présidence de Monsieur Yves JEGO Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, MUNOZ, Mmes PLANADE, JAMET-SYLVESTRE, M. DA COSTA FERREIRA, Mme GODON, M.M. POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, JEGO, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M.M. AUTHIER, TROUVE, CHOLLET.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. FONTELLIO.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes BOUNIOUX, BELTRAN, VOLLEREAU.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, Mme DE SAINT LOUP représentée par M. MUNOZ, M. ALLAIN représenté par M. POUSSEL.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, Mme TIMON, M.M. DELALANDRE, DA SILVA, LEDOUX, OLLAR, MAILLARD Gaston, DEMONT, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, OZOG, GOLDSTEIN, Mmes GRIERE, FAUCONNET, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, VILLIERS, M. YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Damien BUZZI, délégué titulaire, Secrétaire du Bureau.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 heures.

PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :

Décide à l'unanimité

- ☞ D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 03 février 2020, tel qu'il a été annexé.

Décide à l'unanimité

- ☞ D'approuver le **COMPTE DE GESTION** de l'exercice 2019, dressé par Monsieur le Trésorier, et dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de l'exercice 2019.



Décide à l'unanimité

↪ D'approuver le **COMPTE ADMINISTRATIF** de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|---|---------------------|
| RECETTES | 8 031 105,81 € |
| DÉPENSES | 8 345 677,47 € |
| RÉSULTAT ANNÉE N (<i>déficit</i>) | - 314 571,66 € |
| REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 (<i>excédent</i>) | 837 683,99 € |
| EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT | 523 112,33 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---|-----------------------|
| RECETTES | 162 826,96 € |
| DÉPENSES | 753 540,92 € |
| RÉSULTAT ANNÉE N (<i>déficit</i>) | - 590 713,96 € |
| REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 (<i>excédent</i>) | 5 088 986,51 € |
| EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT | 4 498 272,55 € |

| | |
|---------------------|-----------------------|
| TOTAL GLOBAL | 5 021 384,88 € |
|---------------------|-----------------------|

Le bilan cumulé des sections d'investissement et de fonctionnement présente, pour l'année 2019, un **excédent global de 5 021 384,88 €**.

Décide à l'unanimité

↪ D'approuver la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM d'un montant de **3 431 943,07 € T.T.C.**, au titre de l'exercice 2020.

Décide à l'unanimité

↪ D'approuver le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I 2020-2022) tel qu'il est joint en annexe de la présente délibération.

Décide à l'unanimité

- ↪ D'approuver le Budget Primitif 2020 tel qu'il lui a été présenté et argumenté ;
- ↪ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;
- ↪ Le Président du Syndicat, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



Décide à l'unanimité

- ↪ D'approuver la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – Année 2020 ;
- ↪ D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.

Prend acte à l'unanimité

↪ De l'information relative à la signature des contrats et conventions suivants :

- **Convention d'assistance et d'accompagnement dans les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi comptable avec le Cabinet Nestranny Conseil**

Le présent contrat est un contrat de prestation de conseil à caractère financier, ayant pour objet les missions suivantes :

- Assistance auprès des élus du Conseil Syndical dans toutes les étapes budgétaires et comptables, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, du vote du Budget Primitif, des décisions modificatives, et du vote du Compte Administratif.
- Accompagnement et conseil auprès de la Directrice Générale des Services, sur l'analyse, la validation, et la mise en œuvre des procédures budgétaires, comptables et financières.
- Selon le besoin, à la demande du Syndicat, cette mission d'assistance peut s'exécuter à l'occasion de la tenue des Commissions Finances, du Bureau, et du Conseil Syndical du SIRMOTOM.

Les prestations seront facturées 900 € HT par journée pour un maximum pour un montant maximum de 25.000 € HT, ou 30.000 € TTC pour la durée du contrat, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

- **Attribution des marchés suivants dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de Montereau :**

- **Mission géotechnique**

La présente consultation a pour objet la réalisation de la mission géotechnique nécessaire dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de Montereau.

Concernant la durée, l'intervention sera prévue à partir du 27 février 2020.

L'offre retenue est celle présentée par la société :

GEOTEC – 29 chemin de la Chapelle – 89470 MONETEAU

Pour un montant H.T. de 31.820,00 € soit 38.184,00 € T.T.C.

- **Réalisation de la mission de repérages de matières dangereuses**

La présente consultation a pour objet la réalisation de la mission de repérages de matières dangereuses nécessaire dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de Montereau.

Concernant la durée, l'intervention a débuté le 12 février 2020.

L'offre retenue est celle présentée par la société :

QUALICONSULT – 3 rue du Bois Sauvage – 91000 EVRY COURCOURONNES

Pour un montant H.T. de 2.360,00 € soit 2.832,00 € T.T.C.